



6090

INFO-SANTÉ - CLSC

Ce centre regroupe les activités reliées à un service téléphonique accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine, visant à répondre à toute demande relative à la santé et au bien-être, quelle que soit sa nature, et à orienter les citoyens dans le réseau de la santé et des services sociaux.

ACTIVITÉS

- *Prise de contact*
- *Recueillir l'information visant à identifier le besoin et clarifier la demande*
- *Évaluer l'urgence de la situation*
- *Informier/conseiller*
- *Orienter/réfé rer*

COÛTS

MAIN-D'OEUVRE

- *Salaires*
- *Avantages sociaux généraux*
- *Avantages sociaux particuliers*
- *Charges sociales*

AUTRES CHARGES DIRECTES

- *Services achetés*
- *Fournitures et autres charges:*
 - *imprimés et documentation spécifiques à ce centre d'activités*
 - *frais d'utilisation d'un service cellulaire et de téléavertisseurs*
 - *frais de "basculé" téléphonique (renvoi d'appel) et de lignes par lesquels le service est rendu*
 - *frais de déplacement, de séjour et d'inscription du personnel affecté à ce centre d'activités*
 - *frais de congrès et colloques*
 - *location d'équipement*
 - *meuble et équipement jusqu'à un maximum de 1 000 \$ selon la limite fixée par l'établissement*
 - *fournitures et charges diverses*

CLSC



6090

**INFO-SANTÉ - CLSC
(suite)**

Notes:

- 1) Le CLSC assurant la réponse aux appels en tout temps pour l'ensemble des territoires de CLSC d'une région, utilise seulement le sous-centre "Centrale Info-Santé".
- 2) Le CLSC assurant la réponse aux appels durant ses heures d'ouverture utilise le sous-centre Info-Santé - Local peu importe qu'il soit ou non centrale après ces heures.

Le CLSC opérant la centrale en dehors des heures d'ouverture des CLSC utilise un sous-centre destiné aux activités de la centrale.

Les services achetés à une centrale, s'il y a lieu, sont imputés selon la région à l'un des sous-centres prévus pour l'activité centrale Info-Santé.

- 3) Dans le cas où le personnel de l'Info-Santé - CLSC fait appel aux intervenants ou intervenantes des autres services, les charges sont imputées au centre d'activités d'origine (ex.: les charges liées à l'intervention psychosociale sont imputées au 6560 - Services psychosociaux).
- 4) Les sous-centres 6092, 6093 et 6094 forment le centre d'activités 6090.

UNITÉ DE MESURE B) Les appels traités

Relevé

C'est le total des appels traités compilés dans les sous-centres 6092 à 6094.

Mise en vigueur le:
94-04-01

Révisé le:
97-04-01
(2ième version)

CLSC
Vol. Chap. Page
01 04 108